



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le 31 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2022/15 -

Date de la convocation municipale : 22 mars 2022

OBJET :

**Approbation du
Budget Primitif
Exercice 2022 –
Budget Principal 61600 –
M14 –**

Présents :

Mmes Natacha GRISONI – Régine FARLIN – Karine BOUVET – Virginie BOCCA -
Mélania GALVEZ – Véronique LEFUR - Sophie KERNEN & MM. Alain
GRANDGIRARD – Alain BROUSSE – Olivier BEDUS – Thierry MOPIN – Christian
DENANS – André BERTERO.

Absents excusés :

Stephan LUCIBELLO qui donne pouvoir à Véronique LEFUR

Absents non excusés : Jean de PALEVILLE

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif dressé par lui pour l'exercice 2022 et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Après avoir débattu du budget, chapitre par chapitre, l'avoir voté et avoir consigné le résultat des votes au tableau à transmettre à Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Arrête pour l'exercice 2022 le budget aux sommes suivantes :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Section de Fonctionnement	821 000,00 €	821 000,00 €
Section d'investissement	637 000,00 €	637 000,00 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents.

 **Le Maire d'AURONS,**

André BERTERO

- Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.